



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME



Préfecture de la Somme

Direction des Affaires Juridiques
et de l'Administration Locale

Bureau des Collectivités Locales

Affaire suivie par Mme Élodie WARD
☎ 03 22 97 80 43 - Fax : 03 22 97 81 93
pref-collectivites-locales@somme.gouv.fr

BORDEREAU D'ENVOI

Le préfet de la Somme

à

Monsieur le président de la Communauté de Communes
Avre Luce Noye

Objet : Finances publiques.
Fiscalité directe locale.

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
État de notification des taux d'imposition des taxes directes locales de votre collectivité.	1 exemplaire	Transmis en retour après signature.

Amiens, le 30 mai 2017

Pour le préfet et par délégation,
Le chef du bureau,


Isabelle CATHELAIN

EPCI : **970 AVRE LUCE NOYE**

ARRONDISSEMENT : **80**

TRESORERIE SPL : **TRESORERIE DE MOREUIL**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 CTEs (2)

TAUX
FDL
2017

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1a. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES¹³

Taxe d'habitation :	53 830
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	4
b. ZFU, baux à réhabilitation, ZFA-Dom, QPPV	347
c. Exonération de certains immeubles	57 214
Taxe foncière (non bâti) :	
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Dotation unique spécifique (TP)	692
b. Réduction des bases des créations d'établissements	1
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
d. Abattement de 25% en Corse	
1b. CVAE DUE COLLECTEE (pour information)¹²	222 077
Part de CVAE imposée au profit de l'EPCL	

2a. BASES NON TAXEES¹⁵

Bases exonérées par le conseil de l'EPCL	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises	
Bases exonérées par la loi dans certaines zones	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles¹⁶	
2b. CVAE - DEGREVEMENTS ET EXONERATIONS¹⁶	
CVAE : part dégrevée	
CVAE : part relative aux exonérations compensées	
CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

2c. PRODUIT DES IFEER⁶

Éoliennes & hydroéoliennes	205 094
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	787
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	613 994
Stations radioélectriques	67 760
Gaz - stockage, transport...	

3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES¹⁷

TAXE	Taux maximum de droit commun ¹¹	Taux maximum dérogatoire ¹²	Taux maximum avec rattrapage ¹³	Taux moyen 75% ¹⁴	Taux maximum avec capitalisation ¹⁵	Taux maximum avec majoration spéciale ¹⁶	EPCL à FPZ/PE en régime de croisière Coefficients de variation du taux moyen pondéré de taxe d'habitation ¹⁷	des taxes foncières et d'habitation ¹⁸
Fiscalité de zone	25,97	>>>	>>>	>>>	25,97	>>>		
Fiscalité éolienne	25,97	>>>	>>>	15,37	25,97	>>>		

DIMINUTION SANS LIEN¹⁸

Année antérieure à 2017 au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée	les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	Taux d'habitation	Taxe foncière (bâti)	Taxe foncière (non bâti)
		24,38	20,85	49,31

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE¹⁹

Année antérieure à 2017 au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée	les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2016 : national	de l'EPCL